

LIVRET D'ACCUEIL



BRUND SIEBERT
•VOLAILLES•

SOMMAIRE

I. Ressources Humaines	3
1. L'accueil.....	3
2. Les horaires de travail.....	4
3. Environnement de travail.....	4
4. Site non-fumeur	4
II. Consignes Hygiène	5
1. Les interdictions.....	5
2. Les obligations.....	5
3. Vestiaire/ blanchisserie	6
4. Charlottes	6
5. La gestion des coupures.....	6
III. Consignes Sécurité	7
1. Consignes générales.....	7
2. Sauveteur Secouriste au Travail (SST).....	8
3. Prévention incendie.....	8
IV. Consignes Environnement.....	9
1. Le risque chimique.....	9
2. Règles à respecter	9
3. Manipulation – protection.....	9
V. Plan du site BRUNO SIEBERT S.A.....	11
VI. Annexes	12
<i>Annexe 1/4 : Attestation</i>	
<i>Annexe 2/4 : Règlement intérieur.....</i>	
<i>Annexe 3/4 : Charte informatique.....</i>	
<i>Annexe 4/4 : Formation bien-être animal pour intérimaires</i>	

Bienvenue chez



BRUND SIEBERT
•VOLAILLES•

Ce livret comporte les informations sur l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement dont vous devrez avoir pris connaissance avant de travailler sur notre site de production.

Ce livret sera commenté à votre arrivée, n'hésitez pas à poser des questions si des points ne sont pas suffisamment clairs.

Bon pied, bon œil,... votre sécurité avant tout !!!

Il est important de vous rappeler que vous allez travailler sur un **site de production industrielle**. Pour que votre mission se déroule dans de bonnes conditions, vous trouverez dans ce livret les **consignes hygiène, sécurité et environnement** qui seront à respecter durant toute la durée de votre mission.

Après votre passage à l'accueil, vous serez pris en charge par un membre de l'équipe QHSE qui vous accompagnera jusqu'au poste de travail où votre responsable d'équipe prendra le relais.

Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous aider à assurer votre sécurité et celle des personnes qui vous entourent. Veuillez respecter toutes les consignes.

Bienvenue chez BRUNO SIEBERT S.A.

Bon Démarrage !

La Direction.

I. Ressources Humaines

1. L'accueil

1^{ère} étape

Dès votre arrivée, vous vous **présenterez à l'accueil** avec les pièces suivantes :

- une carte vitale,
- une carte d'identité ou un titre de séjour en cours de validité,
- une attestation à jour de vaccination contre le tétanos,
- un cadenas pour votre casier,
- les chaussures/ bottes de sécurité.



Il vous sera remis à votre arrivée un **badge** pour pointer vos entrées/sorties.

2^{ème} étape

Vous êtes pris en charge par un membre de l'équipe QHSE qui fera à nouveau le point sur les consignes hygiène – sécurité et vous assignera un emplacement casier.

Puis, vous serez accompagné jusqu'à votre responsable d'équipe qui fera le point sur les consignes du poste de travail.

IMPORTANT

À la fin votre mission, il vous est demandé de vous présenter auprès d'un membre de l'équipe QHSE pour :

- réaliser un état des lieux du casier assigné + restitution des clés (si pas de cadenas personnel)
- restituer votre badge
- restituer l'ensemble du matériel confié

2. Les horaires de travail

En fonction du poste occupé, les horaires de travail vous seront communiqués par votre responsable d'équipe.

3. Environnement de travail

Si vous êtes affecté au secteur propre, vous allez travailler dans un environnement de travail froid entre 0 et 8°C, prévoyez des vêtements chauds.

Si vous êtes amenés à être en contact avec les volailles et les lapins vivants, vous êtes tenus de respecter le bien-être animal (cf. annexe 4).

4. Site non-fumeur

Interdiction formelle de fumer sur le site, à l'intérieur comme à l'extérieur, sauf dans les zones fumeurs sur la terrasse (secteur propre) ou devant la salle de pause (secteur abattoir).

L'accès à la terrasse est matérialisé par le panneau ci-dessous:

Accès terrasse



II. Consignes Hygiène

1. Les interdictions

Il est **interdit** de :

- a. Manger, de boire, d'avoir un bonbon et/ou un chewing-gum en dehors du réfectoire.
- b. Sortir à l'extérieur ou de pénétrer dans les locaux administratifs avec la tenue blanche.
- c. Mettre du maquillage et porter des bijoux en production (montre, piercing, boucles d'oreilles, bague, collier, etc.).
- d. Porter du vernis, gel, capsule. Les ongles doivent être tenus propres et courts.
- e. Fumer en dehors des emplacements prévus à cet effet (cf. plan page 11).



2. Les obligations

Il est **obligatoire** de :

- a. Mettre la tenue de travail blanche¹. Elle est fournie par l'entreprise et se compose d':
 - un pantalon blanc et une marinière blanche,
 - une paire de chaussures ou bottes de sécurité conformes agro-alimentaire blanches,
 - une charlotte,
 - Porter un cache-barbe pour les hommes ayant une barbe (présence de poils).
- b. Passer par le lave-chaussures/bottes à chaque entrée/sortie des ateliers.
- c. Se laver les mains systematiquement à chaque entrée/sortie des ateliers.
- d. Ranger et nettoyer son poste de travail à chaque fin de journée.



¹ Hors magasin de ventes, chauffeurs, maintenance.

3. Vestiaire/ blanchisserie

La blanchisserie met à votre disposition aux vestiaires du linge propre chaque jour. Tout le personnel doit se changer tous les jours.

4. Charlottes

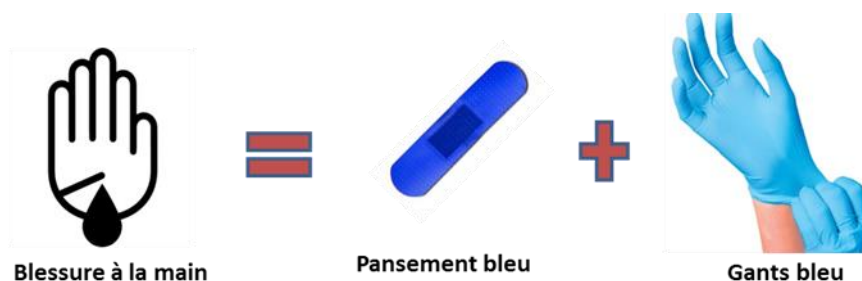
Sur le site, il y a **5 couleurs** de charlotte :

	Charlotte blanche : Personnel SIEBERT S.A
	Charlotte bleue : Intervenant externe
	Charlotte verte: Sauveteur Secouriste au Travail (SST)
	Charlotte jaune : Service vétérinaire
	Charlotte rouge : Personnel secteur des produits cuits

5. La gestion des coupures

Que dois-je faire si je me coupe ?

En cas de petite coupure, se diriger vers un sauveteur secouriste du travail (cf. page 8), il vous fournira un pansement bleu à protéger par un gant bleu.

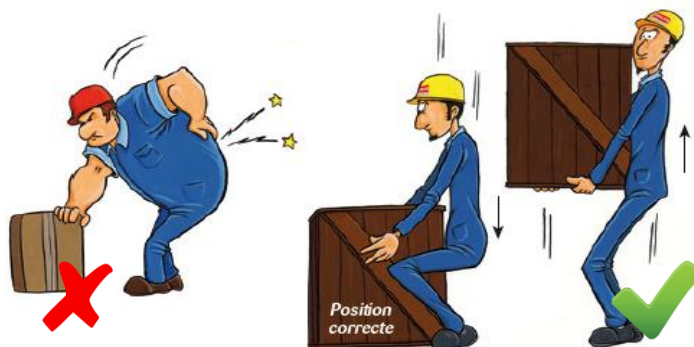


Si le produit est en contact avec la plaie (sang), jeter impérativement le produit dans une poubelle rouge, Puis, nettoyer la surface de travail, avec les produits désinfectants, pour éviter toutes contaminations.

III. Consignes Sécurité

1. Consignes générales

- a. Pour votre sécurité, le port d'équipement de protection individuelle (EPI) est obligatoire.
- b. Le stationnement en **marche arrière** sur les places de parking est obligatoire.
- c. Il est impératif de respecter le sens de circulation matérialisé.
- d. La limitation de vitesse sur le site est de **20km/h**.
- e. Il est interdit de courir dans les locaux. 
- f. Il est interdit d'encombrer les allées de passage.
- g. Il est interdit de circuler avec un couteau. 
- h. Il est interdit d'utiliser les moyens de manutention **sans autorisation**.
- i. Gestes et postures : le port de charge se fait avec le dos droit et les genoux fléchis.



- j. Il est obligatoire de prendre connaissance des consignes spécifiques à votre poste.
- k. Il est interdit d'entreposer quoi que ce soit devant les issues de secours, extincteurs et lances à incendie.

2. Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

En cas de coupure, malaise ou autres, **prévenez** immédiatement le **SST le plus proche (charlotte verte)** et votre responsable hiérarchique.

Le SST est la personne qui va porter les premiers secours à la victime d'un accident de travail ou accident bénin survenu au poste de travail.

Le site est équipé de 3 défibrillateurs semi automatiques (cf. plan page 11).

3. Prévention incendie

Le site est équipé en équipements de lutte contre l'incendie adaptés aux risques, conformes aux réglementations en vigueur et entretenus (en bon état de fonctionnement). Il s'agit notamment d'extincteurs portatifs, de systèmes de détection automatiques, sprinklers, poteaux incendie, RIA (robinets d'incendie armés).



RIA



Extincteur

En cas d'incendie se diriger vers la sortie la plus proche, sans panique et rejoindre le **point de rassemblement** le plus proche (cf. plan page 11).



IV. Consignes Environnement

1. Le risque chimique

Il vise toutes les activités professionnelles où les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à des produits chimiques dangereux.

2. Règles à respecter

Etiquetage : les produits dangereux sont identifiés par un pictogramme qui permet d'informer l'utilisateur du produit sur les risques et les conditions de stockage (cf. page 10).

Stockage : pour éviter toute pollution accidentelle et émanation de vapeur toxique :

Tous les produits chimiques sont à stocker dans des locaux et des armoires dédiés sur rétention et ventilés en veillant à respecter la classification.

La prise en compte des caractéristiques des produits chimiques est primordiale pour l'organisation de stockage et permet d'éviter des accidents. En effet, tous produits incompatibles ne doivent pas être stockés ensemble (cf. page 10).

3. Manipulation – protection

- a. Ne manipuler que les produits pour lesquels vous avez été formé et autorisé,
- b. Respecter les conditions d'utilisation des produits dangereux,
- c. Porter les EPI définis pour les tâches à risque,
- d. Veiller à évacuer les déchets dans les bonnes bennes (cartons/plastiques et banals).

Pictogrammes des dangers liés aux produits chimiques

				
GHS01 Matières explosibles (EX)	GHS02 Matières inflammables (IN)	GHS03 Matières comburantes (CB)	GHS04 Gaz sous pression (GZ)	GHS05 Matières corrosives (CR)
				
GHS06 Toxicité aiguë catégorie 1, 2, 3 (TO)	GHS07 Toxicité aiguë catégorie 4 (corrosion, irritations ou sensibilisation oculaires / lésions oculaires) (DA)	GHS08 Risque mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction (MU)	GHS09 Danger pour le milieu aquatique (EN)	

Tableau des incompatibilités chimiques

						
	+	×	×	×	×	+
	×	+	×	×	×	●
	×	×	+	×	×	×
	×	×	×	●	×	×
	×	×	×	×	+	+
	+	●	×	×	+	+
+ compatibles × incompatibles ● compatibles sous conditions particulières						

V. Plan du site BRUNO SIEBERT S.A.



Légende :

- ① Bâtiment accueil
- ② Bureau QHSE
- ③ ④ Parking du personnel
- ⑤ Parking visiteurs
- ⑥ Défibrillateur
- ⑦ Point de rassemblement
- ⑧ Zone fumeurs

VI. Annexes

ATTESTATION

Je soussigné(e) M. / Mme.certifie avoir reçu et lu attentivement le présent livret d'accueil de la société Bruno SIEBERT SA ainsi que ses annexes (*règlement intérieur, charte informatique et formation bien-être animal le cas échéant*).

Je garantis que :

- J'ai reçu une explication sur les consignes hygiène, sécurité et environnement et que je les appliquerai attentivement.
- J'alerterai ma/mon responsable/supérieur hiérarchique quand je constaterai la moindre anomalie.

Je déclare avoir pris connaissance que :

- Je dois mettre mon équipement de protection individuelle approprié à mon poste pour respecter les consignes hygiène et sécurité.
- Je ne dois en aucun cas intervenir sur un chariot élévateur ou tout autre engin de manutention ni sur une armoire électrique sans autorisation/habilitation.
- Je dois respecter la signalisation dans l'enceinte de l'entreprise.

Je m'engage à :

- Prendre soin du matériel prêté et à le restituer à la fin de ma mission au service QHSE.
- Vider mon casier et enlever mon cadenas (ou restituer la clé le cas échéant) en le signalant au service QHSE à la fin de ma mission.
- Restituer mon badge à la fin de ma mission au service QHSE.

Fait à

Le

Merci de faire figurer ci-dessous la mention « Lu et approuvé » suivie de votre signature.

Signature:

Annexe 2/4 : Règlement intérieur

Annexe 3/4 : Charte informatique

Annexe 4/4 : Formation bien-être animal pour intérimaires